

La Ferme animation de la Clôtière

Pourquoi le maintien sur le site est-il possible et souhaitable ?

Pourquoi cet article ? Pour répondre aux attaques récurrentes de la municipalité à notre rencontre, et en particulier pour exercer notre droit de réponse à l'article paru dans le journal municipal de l'été, dont nous reprenons volontairement la forme.

La Ferme Animation c'est qui ?

La Ferme Animation est une association loi 1901 qui existe depuis 2005. Elle occupe des locaux et terrains municipaux situés au hameau de la Clôtière par convention précaire.

A la démission du président-fondateur en 2012, une nouvelle équipe s'est progressivement mise en place et l'association a pris un nouveau tournant en se mêlant aussi de sensibilisation à la nature et de protection de l'environnement. C'est ainsi qu'au jardinage au naturel et à la transmission de patrimoine vivant agricole se sont ajoutées d'autres activités : paniers bio, poules urbaines...

Historique de l'occupation du site.

Nous confirmons notre déclaration au journal Ouest-France reprise dans l'article de l'AMI : "c'était clair, les terrains alentours étaient voués à l'urbanisation." **ce que nous n'avons jamais remis en cause.** Ce qui l'était moins, c'était que notre association devrait complètement quitter les lieux au démarrage des travaux. En effet, la convention de 2014-2015 prévoyait un repli sur 2 ans pour ne plus occuper au final que 5000m² environ autour des bâtiments. En juin 2015, nous avons d'ailleurs demandé un bornage de la zone résiduelle afin de pouvoir nous organiser : revoir les espaces, poser les clôtures, mettre en place les plantations, adapter le nombre et la taille des animaux. Les travaux de la ZAC ayant du retard, nous avons été invités à conserver la totalité des terrains pour 2 ans. De gros travaux d'aménagement ont d'ailleurs été réalisés par les services techniques : des clôtures entourant un nouveau chemin à l'arrière des bâtiments, venant confirmer cette information.

Quelques mois plus tard, en décembre 2015, ce n'étaient plus que 4000m² qui nous étaient proposés en convention, et ce pour un an soit jusqu'au 30 novembre 2016.

C'est en rencontrant les élus pour leur faire part de notre incompréhension que nous avons appris que de toutes façons, fin 2016, nous ne pourrions plus rester du tout: aucun budget n'était prévu pour la réhabilitation du site, et il était soi disant impensable de laisser des animaux à proximité des habitations. **Les élus présentes nous ont de plus affirmé que la commune ne disposait pas de site alternatif** : elle avait soit des terrains sans bâtiment, soit des bâtiments sans terrain, donc pas de lieu susceptible d'accueillir une ferme.

Une richesse pour la ville et la future ZAC.

Suite à cela, et convaincus de l'intérêt de notre lieu et de nos actions pour la population, nous avons commandé une étude à une paysagiste afin de réaliser l'insertion de la ferme dans la ZAC. Cette étude a été présentée aux élus le 22 avril 2016 : **faire de la Ferme le poumon vert de la ZAC, quelle plus value pour les futurs habitants !** Thorigné-Fouillard aime à se définir comme une ville verte: "Située entre la forêt et la Vilaine, la commune mène depuis de nombreuses années des actions de protection de l'environnement" (site de la Ville) et c'est bien ce qui attire les nouveaux arrivants.

L'étude complète, consultable sur notre site dans la rubrique téléchargements (<http://ferme-animation.e-monsite.com/>) démontre en quoi le projet est moderne et s'inscrit dans une dynamique actuelle de retour de la nature en ville comme en témoigne par exemple projet Via Silva. D'autre part, la richesse paysagère, patrimoniale et naturelle du site ne fait aucun doute et est un bien commun à protéger.

Quels arguments nous oppose la municipalité ?

- Des nuisances pour les habitants ("des raisons évidentes de bruit et de salubrité publique"-Ami de juillet) ? **Les riverains** actuels sont les premiers signataires de notre pétition et **sont unanimes sur l'agrément de cet environnement naturel.**

- Le budget: argument récurrent, mais le projet présenté ne nécessite aucun budget et se contente de quelques aménagements peu coûteux. **Nous fonctionnons depuis 11ans avec un budget minime, pourquoi notre maintien sur site deviendrait-il onéreux ?** S'il s'agit d'un manque à gagner, pourquoi ne pas étudier ensemble des solutions (vente des bâtiments par la commune à l'association par exemple) ?

- "La Déclaration d'Utilité Publique qui a motivé les expropriations portait sur du logement, il n'est pas possible de conserver une exploitation agricole" (M.Bernard - Réunion de quartier). La DUP portait sur la création de 740 logements, or beaucoup plus ont été livrés à ce jour. L'objet de la DUP a donc d'ores et déjà été satisfait. De plus nous ne sommes pas une exploitation agricole (pas de production, peu d'animaux), les distances aux habitations ne s'appliquent donc pas.



Pourquoi un pareil traitement ?

Interdiction faite au centre de loisirs de fréquenter la Ferme depuis juin (privant arbitrairement les enfants de cette sortie de proximité très appréciée), interdiction de planter ou d'édifier toute construction, arrêté municipal fixant des règles drastiques de présence sur le marché dominical, article de discrédit de 2 pages dans le journal municipal (notre analyse détaillée de cet article sur notre site également), pas de place au Forum des associations et pire : menace de Procès-Verbal pour occupation illégale du domaine public et refus d'obtempérer alors que nous nous étions installés à l'extérieur, interdiction à la calèche et au poney d'approcher le périmètre, réduction de plus de moitié de notre subvention... la liste est longue alors que dans le même temps la majorité fait l'apologie dans son expression de septembre dans l'AMI du travail des associations "Il y a partout dans les communes des expériences collectives positives qui apportent du bien-être. Permettons à ces expériences d'être mises en valeur", "Les associations qui, par nature, répondent aux besoins de proximité doivent participer à l'éclosion de réponses collectives nouvelles". **Qu'est-ce qui justifie ce décalage entre le discours et la réalité ?**

Quel est l'avenir de la Ferme ?

Aujourd'hui, un courrier en recommandé nous a confirmé l'échéance du 30 novembre. Côté municipalité, on déroule implacablement et aveuglément sa logique. "En décembre, il faut vous attendre à voir les bulldozers arriver" (Mme.Jubault-Chaussé, réunion du 22 avril)

Quant aux bénévoles, ils continuent leur travail, jardinent, partagent, soignent les animaux, accueillent... confiants dans le soutien de la population (+ de 500 Thoréoléens signataires de la pétition papier à ce jour), espérant que de plus nombreux élus vont finir par s'intéresser à la question, et pariant qu'une expulsion musclée d'un tel lieu de vie serait bien difficile à assumer.

En conclusion, la municipalité ne nous ayant fait aucune proposition de relocalisation , et désireux de préserver à la fois la richesse de nos actions pour la population et le magnifique site naturel de la Clôtière, nous faisons savoir que nous nous opposons à la fin programmée de la Ferme Animation. Nous invitons les Thoréfoléens à un grand week-end festif "Le Festival de la St Michel" du 29 septembre au 2 octobre 2016, et à nous soutenir par tout moyen.